

COMITE DE MASSIF DES ALPES



COMPTE-RENDU

de la réunion plénière du Comité de massif des Alpes

du mardi 5 mars 2019 à Gap

Cette réunion était co-présidée par M. Pierre DARTOUT, préfet coordonnateur du massif des Alpes, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par Mme Chantal EYMEOD, vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidente de la commission permanente du Comité de massif.

Avec l'appui de Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Hautes-Alpes, déléguée du préfet coordonnateur de massif et de M. Philippe MATHERON, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes.

Membres présents et représentés du Comité de massif des Alpes

Étaient présents (33 membres) :

Collège des élus (19)

Représentants des Conseils régionaux

Mme Chantal EYMEOD, vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Anne-Marie FORGEOUX, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Eric FOURNIER, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

M. Fabrice PANNEKOUCKE, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, vice-président de la commission permanente du Comité de massif.

Représentants des Conseils départementaux

Mme Geneviève PRIMITERRA, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)

Mme Bernadette SAUDEMONT, Conseil départemental des Hautes-Alpes (05)

M. Charles-Ange GINESY, président du Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)

M. Vincent PACORET, Conseil départemental de la Haute-Savoie (74)

Mme Nathalie PEREZ-LEROUX, Conseil départemental du Var (83)

Représentants des communes (maires) et établissements publics de coopération intercommunale

M. Michel GRAMBERT, maire, Commune de Selonnet (Alpes de Haute-Provence-04)

M. André SALVETTI, maire, Commune du Bourg d'Oisans (Isère-38)

M. Nicolas EVRARD, maire, Commune de Servoz (Haute-Savoie-74)

M. Yves BACQUET, maire, Commune de Bargemon (Var-83)

M. Alain MATHERON, président de la Communauté de communes du Diois (Drôme-26)

Mme Françoise AUDINOS, vice-présidente de Grenoble-Alpes Métropole

Représentants des associations des élus de la montagne et des communes forestières

M. Victor BERENGUEL, Association nationale des élus de la montagne

M. Jean PICCHIONI, Association nationale des élus de la montagne (suppléant)

Mme Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice, représentante des communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Roger VILLIEN, Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes

Collège des parlementaires (1)

M. Xavier ROSEREN, Député de la Haute-Savoie

Collège des représentants des acteurs économiques (8)

M. Pierre-Yves MOTTE, Chambre d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Didier BIC, Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes

Mme Chantal GARCIN, Chambre des métiers et de l'artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Pascal CHARNAUX, Confédération générale du travail – Fédération des transports

M. Raoul HADOU, Force ouvrière Hautes-Alpes

M. Brice BLANCARD, Confédération des petites et moyennes entreprises

M. Christophe LEGER, Association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes

Mme Emmanuelle GEORGE, Unités de recherche « Développement des territoires montagnards » et « Ecosystèmes montagnards », IRSTEA Grenoble

Collège des représentants d'organismes ou associations qui participent à la vie collective du massif ou agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable (5)

M. Jean-Pierre BURAUD, Fédération française des clubs alpins et de montagne

M. Hervé BILLARD, France Nature Environnement

M. Luc ROSSI, Association régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Jean CONREAUX, Parc National des Ecrins

Mme Sandrine PERCHEVAL, Association pour le développement en réseau des territoires et des services

Avaient donné pouvoir (11 membres) :

Collège des élus (8)

Mme Emilie BONNIVARD, Députée, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, à M. Vincent PACORET

Mme Chantal CARLIOZ, Conseil départemental de l'Isère, à M. Jean PICCHIONI

M. Jean-Paul DAVID, Commune de Guillaumes (Alpes Maritimes), à M. Yves BACQUET

M. Vincent ROLLAND, Conseil départemental de la Savoie, à M. Fabrice PANNEKOUCKE

M. Jean-Michel ARNAUD, Commune de Tallard (Hautes-Alpes), à Mme Chantal EYMEOD

Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, Communauté de communes de Provence Alpes Agglomération (Alpes de Haute-Provence), à M. Michel GRAMERT

M. Luc BERTHOUD, Communauté de communes de Chambéry Métropole (Savoie), à Mme Françoise AUDINOS

Mme Guylaine ALLANTAZ, Communauté de communes du Grand Annecy Agglomération (Haute-Savoie), à M. Nicolas EVRARD

Collège des représentants d'organismes ou associations qui participent à la vie collective du massif ou agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable (3)

M. Patrick LE VAGUERSE, Union internationale pour la conservation de la nature, à M. Jean-Pierre BURAUD

M. Bernard CLAP, Parc naturel régional du Verdon, à M. Jean CONREAUX

M. Thierry LEJEUNE, Savoie Mont-Blanc Biodiversité, à M. Hervé BILLARD

Étaient excusés (41 membres dont 7 suppléants) :

M. Siegfried AGOSTINELLI, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

M. Jean-François BARIOZ, Fédération française de la randonnée pédestre

Mme Eliane BARREILLE, vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée, Association nationale des élus de la montagne

M. Stéphane BORNET, Syndicat national des accompagnateurs en montagne

M. Michel BOUVARD, Conseil départemental de la Savoie

Mme Pascale BOYER, Députée, Association nationale des élus de la montagne (suppléante)

M. Yvan CHAIX, Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes

Mme Nathalie DELDEVEZ, Confédération française démocratique du travail

M. Roger DIDIER, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Gilbert DUMAS, Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes

M. Xavier DULLIN, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Sénatrice des Alpes Maritimes

M. Jean-Claude FRAISSARD, Commune de Montvalezan (Savoie)

Mme Colette FABRON, Métropole Nice Côte d'Azur
M. Philippe GAMEN, Parc naturel régional du Massif des Bauges
M. Eric GORDE, Chambre régionale de commerce et d'industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Loic HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie (suppléant)
Mme Elodie JACQUIER-LAFORGE, Députée de l'Isère (suppléante)
M. Claude MUFFAT, Centre régional de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, Députée de l'Isère
M. Jean-Claude MICHEL, Communes forestières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (suppléant)
Mme Régine MILLET, Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes (suppléante)
M. Christian MORIN, Conseil départemental de la Drôme
M. Christian MOUNIER, Conseil départemental du Vaucluse
M. Vincent NEIRINCK, Mountain Wilderness France
M. Jean-Marc PEILLEX, Conseil départemental de la Haute-Savoie
M. Cyril PELLEVAL, Sénateur de la Haute-Savoie
M. Denis PHILIPPE, Président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Frédéric PRELLE, Union nationale des associations de tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
M. Luc REYNARD, Commune de Bédoin (Vaucluse)
M. Patrick RICOU, Communauté de communes du Haut-Champsaur (Hautes-Alpes)
M. Eric RICHARD, Parc naturel régional des Baronnies provençales
M. Jean-Yves ROUX, Sénateur des Alpes de Haute-Provence (suppléant)
M. Martial SADDIER, Député de la Haute-Savoie (suppléant)
M. Hervé SUCHET, Commune de Boulc (Drôme)
M. Laurent REYNAUD, Domaines skiables de France
M. Armand ROSENBERG, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes
M. Albert TOURT, Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
M. Daniel VAN DEN HEUVEL, Mouvement des entreprises de France
M. Jean-Louis VERDIER, Association départementale de la météo de la Haute-Savoie

Étaient aussi présents (équipes des services et invités)

Mme Héloïse ALLEC, COFOR Auvergne-Rhône-Alpes
M. Vincent BERNARD, Responsable du service « Montagne et Parcs », Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Pascale BONNAFOUX, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
M. Robert CANCE, CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Corinne CHANFRAY, Collaboratrice parlementaire de Mme la sénatrice Pascal BOYER
Mme Agnès CHAVANON, Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Alpes
M. Pierre COMMENVILLE, Directeur du Parc National des Ecrins
Mme Marie-Noëlie DESAGE, Chargée de mission montagne, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Inès DJOUHRI, Chargée de mission, Préfecture des Hautes-Alpes
Mme Claire FAESSEL VIROLE, CEREMA Centre Est
Mme Vanessa FINE, LPO/ RNR des Partias
Mme Tessa FRECHIER-MEY, Chargée de mission cohésion territoriale (métropoles, ruralités, montagne) SGAR
Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Robert GENTIL, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Sandrine GUILLE, Chargée de mission, service « Montagne », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Jean HORGUES-DEBAT, ADRETS/CIPRA
M. Didier LE GALL, Chef du service « Montagne », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Alexandre MIGNOTTE, Chargé de mission, DGA Cohésion territoriale, Grenoble Alpes Métropole
Mme Isabelle PISSARD, Chargée de projet, Conseil départemental de l'Isère
M. Christian ROMAN, Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Commissariat du massif des Alpes (Secrétariat du comité de massif) :

M. Michel DELMAS, commissaire-adjoint
Mme Marie BARBERA, coordinatrice des politiques « planification et urbanisme en montagne »
M. Cédric CONTEAU, coordinateur des politiques « biodiversité, eau, agriculture, forêt, filière bois »
Mme Sylvie DELACHANAL, assistante-communication
Mme Nathalie MAIRE, assistante-gestionnaire budgétaire
Mme Marie-Claude PEISEY DELCLOS, coordinatrice des politiques de développements touristique et économique.

M. Pierre DARTOUT salue Mme Chantal EYMEOD, M. Fabrice PANNEKOUCKE et M. Philippe MATHERON, et souhaite la bienvenue à l'ensemble des parlementaires présents, aux élus locaux, notamment les représentants des Conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, des conseils départementaux, des métropoles, communautés de communes, des communes, des communes forestières, ainsi que les représentants des acteurs sociaux-économiques et du collège des organismes et associations qui agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Il s'agit de la première séance plénière de l'année 2019 qui se tient le même jour que le 1er comité 2019 de programmation des actions soutenues financièrement par l'Etat, les Régions et l'Agence de l'eau au titre de la convention de massif.

Il rappelle le principe des réunions plénières du Comité de massif des Alpes en alternance de lieux de réunion dans chaque région, la dernière réunion s'étant déroulée à Valence. Il remercie les membres ayant parcouru un long trajet.

Le quorum est atteint (44 membres présents ou représentés sur 77) donc la séance peut être ouverte.

M. le préfet coordonnateur indique que depuis l'installation du comité de massif le 12 mars 2018, il y a eu un important travail réalisé par l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées dans les commissions et groupes de travail thématiques du comité de massif. Cette séance comporte un ordre du jour dense, consacré à un bilan des investissements 2018, à une présentation du SRADDET de la région Auvergne Rhône Alpes, aux bilans des travaux 2018 et aux orientations pour cette année 2019.

SEQUENCE 1 - INSTANCES DU MASSIF

Approbation du compte-rendu du Comité de massif des Alpes du 12 mars 2018

M. le préfet coordonnateur demande aux membres s'ils souhaitent émettre des remarques sur le compte-rendu, adressé par mel une semaine avant la tenue du comité. En l'absence de remarques, **le compte-rendu du comité de massif 12 mars 2018 est approuvé.**

Annonce et accueil de trois nouveaux membres

M. le préfet souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres du Comité de massif des Alpes, à savoir :

- Madame Colette FABRON, Vice-Présidente de la métropole de Nice-Côte d'Azur et maire de St Etienne de Tinée
- Monsieur Frédéric PRELLE, secrétaire-adjoint de l'Union Nationale des Associations de Tourisme
- Monsieur Eric RICHARD, Vice-Président du Parc naturel régional des Baronnies provençales et maire d'Aubres (26).

Etat des désignations des présidents de commissions et groupes de travail

Mme Chantal EYMEOD fait état des membres désignés dans les commissions et groupes, depuis l'installation du comité de massif des Alpes à Valence, pour assurer leur animation et rendre compte en Commission Permanente et en plénière devant les autres membres.

Concernant les Commissions :

- Commission « Développement des produits de montagne » : le président devant être membre du collège des acteurs économiques et les chambres d'agriculture étant en pleine élection, donc leurs représentants au comité de massif susceptibles de renouvellement, il a été proposé d'élire le président lors de la prochaine réunion de la Commission, à l'automne.
- Commission « Transports et Mobilités » : Mme Anne-Marie FORGEOUX est la seule candidate pour la présidence (*désignation formelle lors de la deuxième réunion de la commission, le 12 mars 2019*).
- Commission « Espaces et Urbanisme » : présidence de séance, au sein du collège des collectivités, donc pas de représentant fixe.

Pour les groupes de travail thématiques :

- Tourisme et « Espaces valléens » : M. Victor BERENGUEL
- Services : M. André SALVETTI
- Europe et international : M. Nicolas EVRARD
- Agriculture : M. Pierre-Yves MOTTE (en attente des résultats des élections des Chambres régionales d'agriculture)
- Forêt-Bois : M. Michel GRAMBERT
- Jeunesse : Mme Bernadette SAUDEMONT

SEQUENCE 2 - BILAN 2018 ET PREVISIONNEL 2019 DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES

Rapport annuel d'information du préfet coordonnateur au Comité de massif relatif aux décisions d'attribution des crédits 2018 de la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA)

Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Hautes-Alpes, déléguée du préfet coordonnateur de massif, expose deux sujets : le bilan à mi-parcours de la convention, couvrant les années 2015 à 2017, et le bilan 2018.

Le bilan à mi-parcours de la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) a été validé lors du comité de pilotage de la CIMA du 29 mai 2018. **665 opérations** ont été réalisées au cours de ces 3 années dans le cadre de la convention, pour un montant total de **122,6 M€ de dépenses**. Ces opérations ont été financées à hauteur de 40,6 M€ par les 4 signataires (Etat/FNADT, Régions, Agence de l'eau) et 16,1 M€ par d'autres financements : Etat (dont MTES, DETR, DSIL), Départements, FEDER POIA ainsi que d'autres financeurs publics et privés. L'apport des maîtres d'ouvrage représente 65,9 M€. Le taux moyen de financement public est de 46,4%, ce qui constitue un bon effet levier.

Ce bilan global ne reflète pas une certaine hétérogénéité dans les besoins exprimés par axe, ce qui a conduit à une modification de la maquette initiale, faisant pour l'essentiel transiter une partie des enveloppes prévisionnelles de l'axe 1 vers l'axe 2 (2M€ pour le FNADT, 1M€ pour chacune des 2 Régions). De plus, un abondement d'1M€ de crédits de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été porté sur l'axe 2, à sa demande. La nouvelle maquette fait l'objet d'un avenant en cours de validation par les 4 signataires.

Concernant les projets et actions soutenus en 2018 : **239 actions** ont été programmées, pour un coût total de **38,2M€**, dont 18,39M€ par l'autofinancement des porteurs (soit 48%).

Crédits 2018 engagés par les signataires au titre de la CIMA (en €) :

Etat (FNADT Alpes)	Provence Alpes Côte d'Azur	Auvergne Rhône-Alpes	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
4 282 311	3 659 202	3 094 980	1 125 458

Autres cofinanceurs 2018 au titre de la CIMA (en €) :

Etat (DETR, DSIL, crédits MTES,..)	Départements	FEDER	Autres financeurs
1 933 421	1 119 762	4 078 571	574 176

A noter parmi les demandes de cofinancements approuvées :

- L'axe 2 de la convention (accompagner la valorisation économique des ressources) représente 68% du coût total des opérations financées par la CIMA et 78% des 239 opérations rattachées à l'année 2018. **La seule mesure 2.4 (plans d'actions des 35 espaces valléens) représente 51% du coût total des opérations 2018**, ce qui traduit la poursuite de la plupart des plans d'actions avec des **opérations d'investissement** pour accompagner la diversification touristique.
- La mesure 1.4 (itinérance – grands sites) est bien sollicitée, avec des réhabilitations de refuges.
- Les mesures 2.2 (bois construction), 2.4 (diversification touristique), 3.2 (risques naturels) et 3.4 (biodiversité) sont bien sollicitées, très souvent en contrepartie de l'appui par le FEDER du POI Alpes.
- La mesure 2.3 (agriculture), pour laquelle l'avenant en cours de signature a abondé d'1 M€ de FNADT, est également très sollicitée.

Rapport d'information par les autorités de gestion (conseils régionaux) des décisions d'attribution des crédits 2018 inscrits dans les programmes européens du massif

Mme Chantal EYMEOD et M. Fabrice PANNEKOUCKE exposent en synthèse les bilans d'étape des programmes dont les Conseils régionaux sont autorité de gestion.

Le **Programme Opérationnel interrégional Alpes** (POIA) mobilise des crédits européens FEDER dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Son action s'étend sur l'ensemble du périmètre du massif des Alpes, réparti entre les régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Depuis 2014, le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur est autorité de gestion du POIA 2014-2020. L'orientation stratégique globale du programme est de contribuer à la reconnaissance de la spécificité alpine et à sa valorisation sur le plan économique.

Le POIA est doté de 34 M€ de FEDER et ses orientations stratégiques correspondent à 4 mesures de la CIMA (bois construction, tourisme, risques, biodiversité). Près de 100 projets pour 22M€ de FEDER ont été déjà programmés début 2019.

ALCOTRA est un programme de coopération transfrontalière européenne qui couvre les territoires de la frontière alpine entre l'Italie et la France (4 italiens : Région Autonome Vallée d'Aoste, Provinces de Turin et Cuneo (Région Piémont), Province d'Imperia (Région Ligurie); et 5 pour la France : Départements de Haute-Savoie, Savoie, des Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes). Géré par la Région Auvergne Rhône Alpes, avec un Secrétariat Conjoint installé à Turin, il vise à favoriser la complémentarité et le dynamisme de ces territoires en vue d'un développement durable et solidaire. Depuis 1990, le programme a cofinancé près de 600 projets pour environ 550 millions d'euros de crédits FEDER.

Le programme actuel 2014-2020 est doté de 198 M€.

Depuis 2015, 147 projets ont été sélectionnés pour un montant FEDER total engagé de 157 M€.

Espace Alpin est un programme européen de coopération transnationale pour la région des Alpes couvrant les sept Etats de l'Arc alpin.

Pour la programmation actuelle 2014-2020, il mobilise 116,6 M€ de FEDER pour un budget global de 139 M€, dans des projets visant à développer des solutions communes aux problèmes les plus répandus sur l'Arc alpin.

Le Land de Salzburg est actuellement autorité de gestion, avec un Secrétariat Technique Conjoint situé à Munich. En France, le préfet de région Auvergne Rhône-Alpes assure la coordination nationale du programme et la Région Auvergne Rhône Alpes est point de contact national.

Les projets qui souhaitent obtenir un cofinancement doivent clairement démontrer les bénéfices d'une approche transnationale par rapport aux objectifs visés. Un projet doit compter un minimum de quatre participants, issus d'au moins trois États partenaires du programme.

Sur 49 projets programmés depuis 2014, représentant 80% des enveloppes programmées, les acteurs français sont partenaires dans 42 projets.

Interreg V France-Suisse est un programme de coopération territoriale européenne, mis en œuvre sur un territoire de coopération réparti entre la France et la Suisse qui recouvre les 5 départements français frontaliers (3 régions) et 7 cantons suisses. La Région Bourgogne-Franche-Comté assure le Secrétariat conjoint.

Le programme soutient des projets transfrontaliers impliquant a minima un partenaire français et un partenaire suisse. Côté français 66 M d'€ de FEDER sont inscrits. Côté suisse, ce sont des crédits fédéraux et/ou cantonaux (15 millions CHF de financement fédéral, 35 millions CHF de financement cantonal). 90 projets ont déjà été engagés depuis 2014, pour 38M€ de FEDER et 36M CHF.

Orientations financières pour 2019

1- PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2019 de l'ETAT (FNADT Alpes) par Mme la préfète des Hautes-Alpes

En budget initial, ont été autorisés pour le FNADT interrégional du massif des Alpes pour l'année 2019 : 3,99 M€ en autorisation d'engagement (dont 140 000 € hors CIMA) et 3,18 M€ € en crédits de paiement, soit une augmentation de 15% par rapport aux crédits de paiement initialement notifiés pour l'année 2018.

Au vu des décisions du 1^{er} comité de programmation 2019, tenu le 5 mars 2019 matin, 54 % de l'enveloppe notifiée en 2019 pourrait être engagée lors de cette première session. Il y aura 2 autres comités de programmation les 6 juin et 14 novembre 2019.

Au vu des nombreux dossiers reçus et ceux attendus au printemps et à l'automne 2018, il conviendra de hiérarchiser de manière concertée les demandes pour retenir les plus bénéfiques et à plus-value pour la politique de massif, ainsi que ceux pour lesquels les crédits du FNADT sont la seule source de cofinancement par l'Etat.

2- BILAN 2018 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 DES PROGRAMMES DES CONSEILS REGIONAUX BENEFICIANT AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE par Chantal EYMEOD et Fabrice PANNEKOUCKE.

Les deux Conseils régionaux valorisent des crédits issus de leurs programmes régionaux qui correspondent aux axes de la convention de massif des Alpes. Il n'y a donc pas de « crédits CIMA » au sein des budgets régionaux mais des lignes budgétaires en provenance de plusieurs programmes d'intervention ou appels à projets.

Les Conseils régionaux interviennent le plus souvent en lien avec les crédits FEDER des programmes concernant les Alpes.

Mme Chantal EYMEOD, pour la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, indique qu'en 2018, 1,75 M€ ont été engagés en cofinancement de 70 opérations de diversification touristique dans le cadre de la démarche « espaces valléens », et 380K€ pour l'ingénierie, visant notamment à mettre en place des actions de cohérence entre les stations et leur vallée.

Ce matin lors du 1^{er} comité de programmation 2019, la Région a prévu de s'engager sur 39 opérations pour un total de 850 K€, dont 250K€ pour améliorer les services aux populations et favoriser les coopérations (Cinémathèque de montagne, appui aux saisonniers,...).

D'autres lignes ont concouru à la CIMA en 2018, comme par exemple sur l'agriculture ou les risques naturels.

Elle précise par ailleurs qu'en dehors de la CIMA, 9,5 M€ ont été investis en 2018 pour le programme « Stations de demain » sur 35 opérations, ce programme prévoyant 50 M€ d'aides de la Région sur la mandature.

Elle indique que les Alpes du Sud promeuvent une offre de tourisme d'hiver complémentaire à celle des Alpes du Nord, ce que confirme M. Fabrice PANNEKOUCKE qui affirme qu'il s'agit bien de s'inscrire dans une complémentarité et non dans une concurrence.

M. Fabrice PANNEKOUCKE indique que pour la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** un « plan montagne » a été initié, avec :

- un volet « neige » à hauteur de 40 M€. A ce jour 148 dossiers ont été présentés, dont 50% sous maîtrise d'ouvrage de stations ;
- un volet « hébergement-logement » intégrant les centres de vacances (jeunesse), les saisonniers et l'immobilier de loisirs. A ce jour 17 dossiers ont été accompagnés avec des enjeux de recherches de diversification et une trentaine sont attendus. Une dotation de 20 M€ accompagne ce volet sur la mandature ;
- un volet « petites stations » pour accompagner leur mutation-diversification avec 50% d'aide dans une limite de 200 000 € par projet ;
- un volet « transport par câble » afin de favoriser la liaison entre les vallées et les stations et villages d'altitude, avec une enveloppe de 50M€. Il s'agit d'allier les enjeux de mobilité et de protection de l'environnement. Les premiers projets soutenus seront engagés en 2019.

Il souligne que la forêt, l'agriculture et la montagne sont des thématiques transversales. Il donne l'exemple du soutien accordé à la création de l'AOC Bois de Chartreuse qui vient d'être validée par l'INAO.

Par ailleurs, un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé en mars 2019 pour soutenir les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les priorités de la stratégie environnement-énergie adoptée en juin 2018 par la Région. Dans ce cadre, les projets environnementaux sur le massif pourront être accompagnés.

Pour le tourisme, sur les « espaces valléens » la Région Auvergne-Rhône-Alpes a engagé à ce jour 14 millions d'€. Il souhaite aller plus loin en ce qui concerne la politique en faveur de la rénovation des refuges.

Il souligne l'importance du dossier du train touristique de la Mure (Trièves-38) pour accompagner le développement touristique du territoire.

Ce matin, la Région s'est engagée sur 24 opérations pour un total de 940 K€ (décisions à venir et rattachements).

M. Fabrice PANNEKOUCKE et Mme Chantal EYMEOD citent enfin les politiques des deux Régions en faveur des parcs naturels régionaux.

SEQUENCE 3 –

PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) D'Auvergne-Rhône-Alpes

M. Eric FOURNIER, vice-président du Conseil régional, indique que le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Il précise que l'objectif de l'exécutif régional est d'élaborer un schéma concis, concret et utile aux territoires pour l'avenir de la région.

Il s'agit de produire un schéma peu prescriptif dans l'optique de faire confiance aux acteurs des territoires. La méthodologie utilisée pour son élaboration est l'écoute des besoins des territoires. Pour ce faire de nombreuses concertations départementale, citoyenne et numérique ont été organisées.

Compte tenu de la place spécifique de la montagne en Auvergne-Rhône Alpes (3 massifs : Alpes, Massif central et une partie du Jura), il a été décidé de ne pas définir d'objectifs et des règles spécifiquement dédiés à la montagne, mais d'en faire un sujet transversal à tout le SRADDET.

Ainsi, les territoires de montagne sont concernés par de nombreux objectifs du SRADDET, à savoir :

- l'énergie, les déchets, la biodiversité (ENR, bois énergie et méthanisation),
- les risques naturels et l'adaptation au changement climatique,
- la mobilité, les transports,
- l'eau et la préservation de la trame verte et bleue,
- l'offre de santé,
- la consommation foncière (des échanges intéressants ont d'ailleurs eu lieu sur ce sujet dans la commission Espaces et Urbanisme du comité de massif des Alpes).

Calendrier du SRADDET Auvergne-Rhône Alpes :

- Fascicule des règles édité mi-mars
- Arrêt du projet en Assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019,
- Consultation des Personnes publiques associées entre mi-avril et mi-juillet 2019,
- Enquête publique de 5 à 6 semaines à compter de fin août 2019,
- Arrêt du projet définitif lors de l'Assemblée plénière de décembre 2019,
- Début 2020 : transmission au préfet de Région qui a trois mois pour l'approuver.

M. Raoul HADOU s'interroge sur la concertation engagée avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui élabore également son SRADDET. Il déplore en particulier le manque de concertation sur les objectifs relatifs à l'offre de santé qui concerne la limite géographique entre les deux collectivités. Il rappelle qu'il y a de véritables synergies à trouver entre les deux régions sur des sujets communs et également au sein du massif.

M. Eric FOURNIER rappelle qu'il existe des concertations sur les zones « tampons » et qu'un travail de concertation est mené entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il donne l'exemple de l'objectif de mobilité, qui est un objectif interrégional. Il souligne que le travail de territorialisation est essentiel et demande à Raoul HADOU de lui communiquer les points précis qui lui semblent lacunaires. M. Raoul HADOU trouve que ce travail commun entre les SRADDET des deux régions n'est pas du tout perceptible. M. Le préfet indique que cela tient à des calendriers décalés entre les deux régions et que le Comité de massif, du fait de sa composition, permet d'avoir une vision interrégionale des sujets touchant la montagne.

Mme Chantal EYMEOUD indique qu'à titre de comparaison le SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas la même démarche (espace alpin distingué, règles plus précises, ...) et n'a pas le même calendrier. Elle rappelle que la Commission permanente, lors de sa session de juin 2018 à Sisteron, a validé le principe de bonne prise en compte du Schéma interrégional de massif par le SRADDET de la région. Elle indique que l'enquête publique va débiter le 18 mars pour se terminer le 19 avril 2019. Les documents seront consultables dans les maisons régionales réparties sur le territoire, auprès des commissaires enquêteurs, lors de réunions publiques, et sur le registre d'enquête publique dématérialisé afin de pouvoir accueillir les personnes qui souhaiteront donner un avis et échanger.

M. Jean PICCHIONI demande s'il s'agit d'une volonté de la Région Auvergne-Rhône Alpes de ne pas proposer d'objectifs précis pour la montagne.

M. Eric FOURNIER lui répond qu'il ne s'agit pas d'en faire une spécificité car la montagne est très présente dans la géographie de la région. Il confirme qu'il s'agit d'une volonté de l'exécutif de la Région de ne pas en faire un point particulier. Quelques règles spécifiques apparaîtront tout de même dans le fascicule des règles, notamment concernant la maîtrise du foncier.

M. Philippe MATHERON fait une lecture des articles du Code général des collectivités territoriales concernant la procédure d'élaboration du SRADDET et met l'accent notamment sur le mode de saisine des personnes publiques associées. Il précise que le Comité de massif n'est pas une personne publique associée mais que les textes (loi montagne) demandent que chaque Conseil régional associe le (les) comité(s) de massif concernés à l'élaboration du SRADDET, pour s'assurer notamment de la bonne prise en compte du Schéma de massif dans les orientations générales.

Il est acté en séance que la Région Auvergne-Rhône Alpes adressera aux deux co-présidents du Comité de massif des Alpes le projet de SRADDET de la région Auvergne-Rhône Alpes. **Le rapport des objectifs du SRADDET sera soumis pour avis à la commission permanente de juin.**

SEQUENCE 4 - PRESENTATION POUR AVIS DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS (Puy Saint André - HAUTES-ALPES)

Mme Anne-Marie FORGEOUX, présidente de la réserve, précise qu'à ce jour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a classé 6 réserves naturelles régionales qui préservent plus de 4 000 hectares de milieux exceptionnels.

La réserve naturelle régionale des Partias (Hautes-Alpes) a été créée par délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 30 octobre 2009 pour une durée de 12 ans. Elle couvre une surface de 685 hectares intégralement en terrains communaux.

Cependant, la révision de son périmètre devient indispensable afin de classer de nouvelles surfaces riches en biodiversité et par ailleurs, de déclasser certaines zones en limite de réserve, soumises à de forts usages incompatibles avec le fonctionnement d'une réserve naturelle (limite avec le domaine skiable de Serre-Chevalier). Or, la modification du périmètre entraîne obligatoirement une procédure complète de renouvellement de classement et, dans ce cadre, l'avis du Comité de Massif.

Le site des Partias est localisé sur la commune de Puy-Saint-André à environ 4 kilomètres au Sud-Ouest de Briançon.

Le vallon des Partias est propriété de la Commune de Puy-st-André qui souhaite pérenniser le statut de protection de ce fond de vallon, classé en 1993 en Réserve naturelle volontaire, puis en 2009 en Réserve naturelle régionale. Ce vallon s'étend sur une superficie de 685 ha et constitue la partie haute du territoire de la commune, parfaitement délimité par une ligne de crêtes et de sommets dépassant presque tous les 2500 m d'altitude.

Le vallon des Partias est un site montagnard très intéressant sur le plan de la biodiversité. L'étagement de la végétation liée à l'altitude, la diversité des habitats naturels et des activités humaines encore relativement faibles sont favorables à la présence de nombreux cortèges d'espèces : boisements d'altitude, bas-marais, étangs, éboulis et falaises, prairies, etc.

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et les co-gestionnaires, à savoir la commune de Puy-Saint-André et la Ligue de protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, souhaitent gérer ce site de façon à maintenir sa biodiversité. L'objectif est d'assurer un bon état de conservation des habitats et des espèces. Les menaces principales pesant sur le site concernent les dérangements de la faune et les atteintes sur la flore, liés à des pratiques non réglementées de ski hors-piste, de trial et 4x4, de VTT hors sentier.

Suite à cette présentation, M. Hervé BILLARD souligne que la continuité de la réserve est primordiale, notamment pour maîtriser l'expansion du domaine skiable de Serre-Chevalier. Il se félicite du dynamisme de la réserve qui s'est dernièrement mobilisée dans la replantation de 3000 pins cembro et déplore, par contre, le manque de signalisation sur le site posant la question générale des moyens financiers dévolus pour la gestion de la RNR. Il ajoute que le lac des Partias est asséché régulièrement : il propose qu'un dialogue approfondi soit mis en place pour déterminer la cause de l'assèchement (changement climatique ?) et identifier d'autres sources pour alimenter ce lac.

Mme Anne-Marie FORGEOUX précise que le 38ème Congrès des réserves naturelles de France aura lieu à Le Monétier-les-Bains, dont elle est maire, du mercredi 5 au samedi 8 juin 2019.

M. le préfet coordonnateur met au vote la demande de renouvellement de la réserve naturelle régionale des Partias. **La demande de renouvellement de la réserve naturelle régionale des Partias est approuvée à l'unanimité.**

SEQUENCE 5 - ACTIVITES DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

PAR LES REFERENTS ET PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Groupe de travail Tourisme

M. Victor BERENGUEL, référent du groupe, présente les travaux avec un point sur l'état d'avancement du programme « espaces valléens », de « Voyages dans les Alpes », des refuges dans les Alpes, des jeunes et la montagne, et du tourisme de bien-être (*voir les notes de présentation dédiées, déjà adressées dans le dossier de séance*).

Il précise que le prochain groupe tourisme se réunira fin juin-début juillet à Savines-le-Lac avec une réflexion sur les lacs du massif.

Mme Emmanuelle GEORGE fait une intervention sur le projet « EValoscope », mené entre 2015 et 2018 et portant sur l'analyse de la diversification touristique 4 saisons (projet adossé au dispositif « espaces valléens », cofinancé par le FEDER POIA). Cette analyse a eu pour principaux objectifs de :

- caractériser chacun des 35 espaces valléens (critères sociodémographiques, gouvernance, fonction touristique, formes de diversification) via des fiches d'identité accessibles à l'adresse suivante : www.observatoire-stations.fr
- présenter les différentes formes de diversification souhaitées par les territoires, à l'échelle de chaque espace valléen ainsi qu'à celle du massif ;
- fournir une analyse à mi-parcours relative à l'appropriation du dispositif par ses bénéficiaires.

Le document de synthèse intitulé « EValoscope_4p » présente la structure du projet ainsi que les principaux résultats, un rapport complet, diffusable sur demande, présente les éléments détaillés de l'analyse.

Sous-groupe de travail « Refuges »

M. Michel DELMAS présente les travaux du groupe Refuges (*voir la note de présentation adressée aux membres du comité de massif*).

M. Jean-Pierre BURAUD demande des éclaircissements sur le régime des aides à la construction et à la réhabilitation de refuges.

M. Michel DELMAS répond que cette question est effectivement posée systématiquement par l'autorité de gestion du FEDER POIA en cas de demande de financement au titre du FEDER pour la construction ou la réhabilitation d'un refuge. Il s'agit d'analyser l'activité commerciale du refuge et de justifier que le plan de financement prévu n'implique pas de distorsion de concurrence. La question du financement de la rénovation ou de la création des refuges est également impactée par la répartition des compétences des collectivités, certains Conseils départementaux ayant annoncé ne plus pouvoir financer les opérateurs privés comme la FFCAM, au titre de la loi NOTRE. Ces sujets nécessitent un travail de fond pour mieux partager la finalité générale des refuges (accès de tous publics à la montagne, sécurité des usagers...) et en déduire une vision partagée afin d'arrêter les interventions financières de chacun, en regard des textes législatifs et réglementaires et des directives européennes (*une note nationale va être produite en ce sens*).

M. Eric FOURNIER précise que la question essentielle est la sécurité et signale une démarche portée par la préfecture de la Haute Savoie. Il insiste également sur l'enjeu des modalités de réservation des refuges expliquant que la réservation exclusive via internet ne doit pas être la règle. Seule la réservation par téléphone permet de garder un lien avec le gardien du refuge.

Groupe de travail « Agriculture »

M. Pierre-Yves MOTTE présente les travaux du groupe (*voir la note de présentation adressée aux membres du comité de massif*) en se félicitant de la très bonne participation.

Il rappelle la motion sur l'agro-pastoralisme adoptée lors de la dernière Commission permanente de Vizille qui a été transmise au ministre de l'Agriculture et au Conseil national de la montagne.

De manière générale, il indique que la spécificité de l'agriculture alpine et plus particulièrement l'importance du domaine pastoral justifieraient à l'avenir de bénéficier d'un véritable Plan de soutien à l'élevage de montagne (PSEM) à compter de 2021, à l'image de ce que les Pyrénées et le Massif central ont obtenu pour la période 2015 – 2020. Enfin, il présente les dossiers présentés lors de la dernière réunion à Vinay qui s'est tenue en présence des membres de la commission « Développement des produits de montagne ». Les réflexions en cours sur la valorisation des produits des filières lait et viande ont pu être présentées.

M. Philippe MATHERON indique que la valorisation du lait produit dans les Alpes du sud au regard du grand bassin de consommation de la métropole d'Aix-Marseille-Provence est un excellent sujet pour le groupe de travail, afin de donner suite aux actions en cours sur ce thème depuis 2017. L'objectif est de valoriser les circuits courts.

M. Le préfet suggère que les Alpes du Sud s'inspirent d'exemples des Alpes du Nord, et plus précisément savoyards, en matière de produits sous signes de qualité.

M. Pierre-Yves MOTTE rappelle qu'il y a déjà des actions en cours, financées par le FNADT et les deux Régions dans le cadre de la CIMA. Un travail est mené dans le Queyras pour obtenir une AOP et un projet se dessine sur la tomme du Champsaur. Les Alpes du Sud ont effectivement des lacunes à combler sur ce sujet et la structuration de filière prend beaucoup de temps (10 ans pour une appellation). Il y a un fort intérêt à redynamiser la filière laitière pour compenser le dégageant prévisible des grandes entreprises laitières. Il faut évidemment favoriser les marchés de proximité.

M. Alain MATHERON précise qu'il faut que le groupe de travail se penche sur l'impact de la prédation sur le tourisme, avec les problèmes rencontrés par les randonneurs face aux chiens de protection.

Groupe de travail « Forêt-Bois »

M. Michel GRAMBERT présente les travaux du groupe (*voir la note de présentation adressée aux membres du comité de massif*).

Il insiste sur l'importance des besoins du marché et du potentiel de développement, notamment avec le développement des métropoles. Construire en bois est vertueux. La forêt tient une place essentielle dans le climat, la biodiversité et l'environnement. La forêt ne doit pas être vue comme un handicap mais comme une ressource fantastique. Elle permet de rendre le territoire attractif.

M. Michel DELMAS annonce que des bons signaux arrivent en ce moment qui attestent que le label « Bois des Alpes » attire de plus en plus d'entreprises puisque de nouvelles scieries ont déposé des demandes auprès du POIA et de la CIMA, ce qui va permettre d'augmenter en volume l'offre de bois des Alpes.

M. Michel GRAMBERT souligne que la demande client est bien là, que la stratégie de « Bois des Alpes » est une stratégie efficace, que le marché potentiel est très important et que les particuliers restent un objectif. Toutefois il déplore que la politique de transformation reste insuffisante, que le portage politique n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

M. Nicolas EVRARD annonce que l'association AEM a aidé cette filière au plan européen. Il faut valoriser la filière bois et l'agriculture en tant que telles mais aussi dans leurs liens avec le tourisme. Il souhaite qu'un état des lieux des financements attribués via le FEDER, le FEADER et le programme Leader soit établi par les deux régions avec l'appui du Commissariat du massif des Alpes.

Groupe de travail « Services »

M. André SALVETTI présente les travaux du groupe et notamment l'analyse des maisons de services au public (MSAP) (*voir la note de présentation adressée aux membres du comité de massif*).

Mme Chantal EYMEOD ajoute que les MSAP permettent de créer de la proximité. Elle donne l'exemple de la communauté de communes Ubaye-Serre-Ponçon qui porte la MSAP (une maison mère et deux antennes). Elle indique que plus de 14 000 personnes en un an ont été accueillies sur les 2 sites d'Embrun et de Chorges.

M. André SALVETTI confirme que les MSAP sont des véritables services à la population et met en garde contre le critère du nombre de personnes accueillies qui doit toujours être complété par des critères relatifs à la nature et la qualité de l'accueil. Le nombre de personnes accueillies peut être très faible dans les territoires ruraux alors que le service est indispensable.

Mme Anne-Marie FORGEOUX affirme que la proximité fait la différence.

M. Michel GRAMBERT estime que les MSAP apportent un véritable service aux populations de montagne.

Mme Sandrine PERCHEVAL souhaite que concernant la politique nationale relative aux MSAP (charte en cours de renouvellement), le commissariat du massif des Alpes soit vigilant sur les préconisations données par l'Etat aux MSAP et qu'il faut une complémentarité MSAP/locaux de La POSTE basée notamment sur la qualité du service apporté.

M. André SALVETTI fait un appel aux membres du Comité de massif afin qu'ils participent aux réunions du Groupe de travail « Services ». La prochaine réunion aura lieu le jeudi 18 avril à la mairie du Dévoluy (05).

Groupe de travail « Jeunes »

Mme Bernadette SAUDEMONT indique que ce groupe n'a pas pu se réunir en 2018, faute d'un financement sollicité au titre de la CIMA par le collectif des associations œuvrant en direction de la jeunesse.

Il y a pourtant un foisonnement d'idées autour de ce sujet : propositions émises par la présidence autrichienne de la SUERA, proposition des associations Educ'Alpes, CIPRA et ADRETS, accès des groupes de mineurs encadrés aux refuges, souhait du Conseil national de la montagne de travailler sur les centres d'accueil des jeunes en montagne, réflexions en cours du groupe tourisme....Ce qui justifie que le Groupe Jeunes soit réuni avant l'été.

En accord avec M. Victor BERENGUEL, la réunion du groupe « Jeunes » sera couplée à la prochaine réunion du groupe Tourisme, fin juin – début juillet à Savines-le-Lac.

M. Fabrice PANNEKOUCKE précise que la jeunesse constitue un avenir déterminant pour nos territoires. Il fait le constat qu'il existe aujourd'hui une offre importante de découverte de la montagne en direction de la jeunesse et qu'il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble sur ce qui a déjà été fait, pour mieux orienter les propositions que pourrait formuler le Comité de massif, pour définir des actions visant à un meilleur accès des jeunes à la montagne.

Commission « espaces et urbanisme »

Mme Marie BARBERA présente les travaux et conclusions des deux séances 2018 de la commission « espaces et urbanisme » (voir la note de présentation adressée aux membres du comité de massif).

M. Hervé BILLARD souhaite qu'il y ait des éclaircissements par le ministère sur le cas des UTN hors SCOT en application d'une part de l'objectif, non abouti à ce jour, de couverture nationale par des SCOT et d'autre part de la Loi montagne du 28 décembre 2016.

Commission « transports et mobilités »

Mme Anne-Marie FORGEOUX présente les travaux de la commission « transports et mobilités » :

- traiter les enjeux de mobilité aux 3 échelles du massif : l'accessibilité au massif (par la route, le rail, les fleuves et l'aérien), la desserte interne des territoires du massif (routes structurantes, desserte des espaces enclavés, TER et TET, gestion des flux touristiques et du transit), et les mobilités locales du quotidien (populations, saisonniers, touristes, fret) ;
- aborder le sujet des mobilités par des propositions et orientations d'actions pertinentes par rapport au rôle de cette instance vis-à-vis des autres instances dédiées aux sujets des transports (ex copil de l'Etoile de Veynes, copil sur les tunnels,...). Question de la « plus-value » de l'échelle massif ;
- mettre à jour le chapitre consacré aux mobilités dans le schéma de massif (actualisation, nouveaux enjeux,...) ;
- orienter ses travaux sur les innovations en matière de mobilité en tirant profit des contraintes géographiques et des besoins spécifiques aux territoires de montagne : nouveaux services et matériels (trains à hydrogène, véhicules électriques, navettes autonomes,...), transport public par câbles (plusieurs projets en cours).
- traiter de l'enjeu de la vulnérabilité des axes de transport aux aléas naturels (chutes de blocs, inondations, enneigement, dégradation des voiries,...) pour identifier des pistes de réponses à apporter pour mieux anticiper les incidents et organiser les moyens lorsqu'ils surviennent.

L'axe 2 de la convention de massif dispose dans sa maquette de crédits pour cofinancer des actions d'études, analyses et expérimentations en matière de mobilité (hors investissement en matériels). Ils sont peu mobilisés, par manque de visibilité de ces crédits. La commission va proposer plusieurs types d'actions pour les engager d'ici fin 2020, dans le cadre des réflexions en cours sur les mobilités locales (liés notamment à la future loi mobilités (autorités organisatrices de mobilité rurales notamment) et des besoins d'études sur certains axes (notamment la voie ferrée Grenoble-Veynes).

Désignations complémentaires de membres

M. Brice BLANCARD demande à intégrer le groupe Tourisme. Sa demande est validée.

Mme Geneviève PRMITERRA et M. Victor BERENGUEL intègrent la commission « espaces et urbanisme » en tant que suppléants au sein du collège des collectivités

SEQUENCE 6 - ACTUALITE DE L'ARC ALPIN EUROPEEN

M. Nicolas EVRARD présente la **stratégie de l'Union européenne pour la macro-région alpine** (SUERA), dans le contexte de la présidence italienne 2019 et de la préparation de la présidence française en 2020 :

- restitution de l'évènement d'ouverture de la présidence italienne de la SUERA en 2019 tenu à Milan le 28 février et programme de travail (priorité donnée à l'économie verte et au lien métropole-montagne ; enjeu du Lyon-Turin) ;
- état des préparatifs de la présidence française en 2020 (volonté d'impliquer les Départements et les métropoles ; séances d'ouverture à Lyon et de clôture à Marseille). Il insiste sur l'importance d'une remobilisation des acteurs français dans ces démarches trop portées par les pays centraux des Alpes ;

Concernant la **Convention Alpine**, M. Philippe MATHERON explique que la France va prendre la présidence de la Convention Alpine d'avril 2019 à décembre 2020. L'Etat a notamment proposé d'orienter le 8^{ème} rapport sur l'Etat des Alpes sur la qualité de l'air.

Les enjeux de préservation de la biodiversité (en lien avec le congrès mondial de l'UICN à Marseille en Juin 2020) et de la ressource en eau (qualité et quantité) feront l'objet également de travaux et préconisations.

Pour M. Hervé BILLARD il est logique que le commissariat du massif des Alpes s'implique fortement dans la SUERA et la Convention Alpine. Il rappelle que la CIPRA est active et à disposition pour préparer la présidence française de la SUERA. Il incite au rapprochement des deux démarches, afin qu'elles soient le plus fructueuses possible.

M. Jean HORGUES-DEBAT, Président de CIPRA France, informe les membres que l'assemblée générale de la CIPRA se tiendra à Lus-la-Croix-Haute (Drôme) le 19 mars 2019, avec un séminaire de travail consacré à la SUERA l'après-midi. Il précise qu'une plaquette valorisant la Convention Alpine a été réalisée par la CIPRA. Il souhaite que le Commissariat du massif des Alpes puisse diffuser cette plaquette aux membres du Comité de massif.

Calendrier 2019 des commissions et groupes

M. Philippe MATHERON annonce les prochaines rencontres des instances du massif des Alpes :

- Commission permanente : mi-juin, dans le Mercantour (dans le cadre des 40 ans du parc national)
- Commissions thématiques
 - « Transports et mobilité » : mardi 12 mars à Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes)
 - « Espaces et Urbanisme » : lundi 20 mai à Annecy (Haute-Savoie) et fin juin (Savoie ?)
- Groupes de travail
 - « International » : mi-avril (en région Provence Alpes Côte d'Azur) et juillet (région Auvergne Rhône-Alpes)
 - Eductour «Espaces valléens» en direction des élus des structures supports d'EV : 4 avril en Champsaur Valgaudemar
 - « Services » : 18 avril à Dévoluy
 - « Agriculture » : mai (date et lieu à définir)
 - « Forêt-Filière bois » : 14 mai dans les Hautes-Alpes
 - « Tourisme » : 2 juillet 2019 à Savines-le-Lac (date à confirmer)
 - « Jeunes » : 1^{er} juillet 2019 à Savines-le-Lac (date à confirmer)
 - « Refuges » : 17 juin 2019 au refuge de l'Orgère à Villarodin-Bourget (73)

Questions diverses

M. Christophe LEGER souligne la lenteur et les difficultés rencontrées pour construire un programme de développement et de valorisation des filières agricoles. Il souligne l'importance de l'accompagnement de la CIMA. Pour lui il faut impulser des recherches sur la valorisation de la viande ; un programme démarre d'ailleurs à ce titre en 2019, qui sera financé par la CIMA. Il donne l'exemple du massif des Pyrénées où un Plan de soutien à l'élevage de montagne fait office de levier. Relayant la demande de M. Pierre Yves MOTTE, il souhaite que le Comité de massif travaille à un projet de PSEM Alpes dans le cadre de la programmation 2021 – 2026 à venir.

M. le Préfet coordonnateur remercie les intervenants, l'assistance pour sa mobilisation et les débats et les organisateurs pour leur efficacité.

La séance est levée à 17h.